



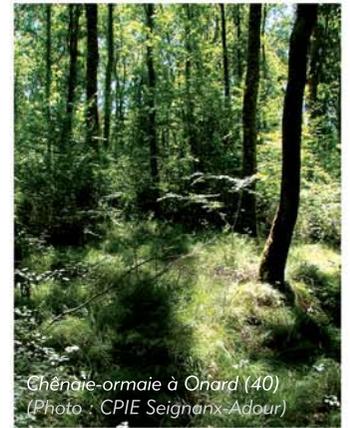


### Une richesse méconnue

Il s'agit de déterminer et cartographier précisément les habitats naturels et leurs états de conservation initial. Le fonctionnement hydraulique du cours d'eau d'amont en aval est à l'origine de milieux naturels très divers : "saligues", plans d'eau, mégaphorbiaies, bancs de graviers, chênaies,...

Ils offrent une potentialité d'accueil pour de nombreuses espèces et jouent un rôle de corridor biologique.

Parmi ces habitats, 15 sont d'intérêt communautaire, et 3 sont considérés comme prioritaires, en particulier les forêts alluviales d'aulnes et de frênes.



### Un fleuve important pour les poissons migrateurs

Ce sont les poissons et en particulier les poissons migrateurs, qui ont justifiés le classement de l'Adour en zone Natura 2000. Les espèces d'intérêt communautaire présentes sont la grande alose, l'aloise feinte, le saumon atlantique, la lamproie marine, la lamproie de rivière, la lamproie de Planer, le toxostome et la bouvière.

La plupart de ces espèces ont besoin pour pouvoir accomplir leur cycle de vie et se maintenir, de pouvoir circuler sans encombre dans le cours d'eau et dans ses milieux annexes (affluents, barthes, bras morts, ...)



L'anguille à ses différents stades (civelle, jaune et argentée) et le brochet sont des espèces patrimoniales également présentes sur le site et à prendre en compte dans le Docob.

### Les autres espèces d'intérêt communautaire

Le cours d'eau et ses milieux annexes abritent d'autres espèces qui ont permis le classement en zone Natura 2000 :

- . l'Angélique des estuaires, qui pousse à l'aval du cours d'eau sur les berges soumises à l'influence des marées ;
- . et le Vison d'Europe, petit mustélinidé en voie de disparition.

Les prospections de terrain lors des inventaires des habitats ont permis d'affirmer la présence de nombreuses autres espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales sur le site. Parmi elles on peut citer la loutre ou la Cistude d'Europe, mais aussi des hôtes moins connus comme des papillons appelés Cuivré des marais, Damier de la succise, ou des libellules, ou des plantes aquatiques telles que la Marsillée à quatre feuilles.

D'autres familles d'espèces devront faire l'objet de recherches dans le cadre des actions du Docob.



## Et ensuite ?

### Définir ensemble les enjeux et les objectifs de conservation du site

Trois groupes de travail répartis sur le territoire se dérouleront fin septembre afin de proposer au Comité de pilotage les enjeux et les objectifs de conservation du site, de ses habitats et de ses espèces :

- . un 1<sup>er</sup> groupe « Saligues » : de Aire-sur-Adour à la Midouze ;
- . un 2<sup>ème</sup> groupe « Barthes » : de la Midouze au Bec des Gaves ;
- . un 3<sup>ème</sup> groupe « estuaire » du Bec des Gaves à l'embouchure.



Les saligues de Bordères (40)  
(Photo : Institution Adour)



Le quai de la zone portuaire à Tarnos (40)  
(Photo : Conseil régional d'Aquitaine)



L'Adour au pont de Saubusse (40)  
(Photo : G. Daniel – Institution Adour)

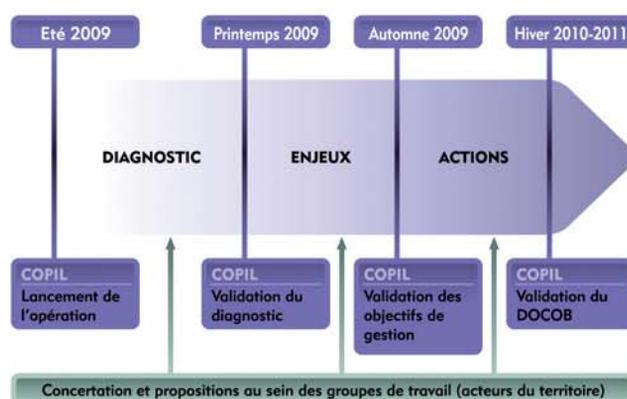
### Le calendrier de l'élaboration du Docob

Le prochain Comité de pilotage (Copil) du site se déroulera à l'automne 2010 afin de valider les objectifs de conservations du site.

Les invitations seront envoyées aux membres du Copil avec les conclusions des premiers groupes de travail.

D'autres groupes auront ensuite lieu cet hiver afin de proposer des actions envisageables sur la zone Natura 2000. De la même façon, ces propositions devront être validées lors d'un dernier Copil.

Une fois accepté par le Copil, le Document d'objectifs final sera approuvé par le Préfet et servira de base au lancement des premières actions de gestion en 2011.



### Suis-je à l'intérieur du périmètre Natura 2000 ?

La notion de périmètre du site Natura 2000 « L'Adour » recouvre diverses possibilités :

- . un périmètre provisoire au 1/250 000ème d'une surface de 3500ha, validé par le Préfet des Landes et transmis au Ministère de l'écologie et du développement durable en février 2003 ;
- . un périmètre d'étude pendant la phase de diagnostic, afin de prendre en compte l'ensemble des caractéristiques du site pour les inventaires écologiques et socio-économiques ;
- . un périmètre définitif établi selon les critères à l'origine du classement (lit mineur, zones de divagations et bras morts) et ajusté aux évolutions de la morphologie du fleuve depuis 2003 à une échelle de 1/25 000ème.

Ce périmètre définitif fera l'objet d'un Comité de pilotage en 2011 puis sera arrêté par le Préfet et transmis avec le Docob à la Commission Européenne. Vous êtes invités à prendre contact avec la chargée de mission pour en savoir plus sur votre situation.

### Les modifications réglementaires de l'évaluation des incidences

De nouvelles dispositions réglementaires ont été adoptées par l'Etat afin que le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 couvre désormais Les "documents de planification, les programmes, les projets, manifestations et interventions dans le milieu naturel et le paysage".

Le principe de non-dégradation des habitats subsiste :

- . une opération ne peut être autorisée que si elle ne porte pas atteinte à l'état de conservation du site ;
- . dans le cas contraire, et en l'absence de solution alternative, un accord peut être donné pour des raisons impératives d'intérêt public majeur et sous réserve de mesures compensatoires.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et est proportionnée à la nature et à l'importance des "opérations" ; elle s'insère le plus souvent dans les régimes d'évaluations existants : étude ou notice d'impact, document d'incidence " loi sur l'eau", etc.



Photo : Institution Adour

### Les textes de références

Il est recommandé aux maîtres d'ouvrage concernés de se rapprocher des services de l'Etat le plus en amont possible afin d'assurer la réussite du projet.

- . Loi du 13 août 2008 relative à la responsabilité environnementale
- . Arrêt de la Cour Européenne de Justice du 4 mars 2010
- . Décret du 9 avril 2010 publié au JO le 11 avril 2010



Photo : Raphaël Roy - Institution Adour

### Des remarques, des suggestions ?

Cette lettre a pour but de mieux informer les personnes et les structures concernées par le site Natura 2000 "L'Adour". C'est aussi un lien entre les acteurs : faites-la vivre ! N'hésitez pas à contacter l'animatrice chargée du Docob pour réagir ou témoigner. Vos messages paraîtront, si possible, dans le prochain bulletin d'information.

Vous trouverez également de nombreuses informations sur la page Internet : [www.natura2000-adour.fr](http://www.natura2000-adour.fr) : comptes-rendus des Comité de pilotage, études disponibles, plaquettes, avancée de la démarche,...



### Comité de pilotage Natura 2000 "L'Adour"

#### Institution Adour

Conseil Général des Landes  
40025 MONT DE MARSAN Cedex  
Tél : 05.58.46.18.70  
<http://www.institution-adour.fr>

Contact : Gwennaëlle DANIEL  
Chargée de mission Natura 2000 "L'Adour"  
[natura.adouraval@institution-adour.fr](mailto:natura.adouraval@institution-adour.fr)

### Contacts, crédits photos, publications...

Tirages : 500 exemplaires  
Directeur de la publication : Yves LAHOUN  
Rédaction : Gwennaëlle DANIEL  
Crédits photos : Institution Adour, Migradour, FDAAPPMA 40, CPIE Adour-Seignanx, J-B. Lafitte, Conseil régional d'Aquitaine  
Conception & réalisation : Christophe COLL Design  
Impression : Imprimerie Artisanale

Notre journal est imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

